

# **PROGRAMME JBM 2016-2017**



**PRÉSENTÉ PAR EXTRA JUNIOR LAGUERRE**

**OSER SE RENOUVELER**

## PROPOSITIONS

**Proposition 1** : Organiser une activité d'envergure regroupant les jeunes professionnels de Montréal.

**Proposition 2** : Organiser un séminaire de perfectionnement pratique sur la représentation devant les tribunaux et sur les techniques de rédaction.

**Proposition 3** : Organiser quatre activités ou formations axées sur l'entrepreneuriat, l'innovation ou les nouvelles façons de pratiquer le droit.

**Proposition 4** : Organiser, du 4 au 6 mai 2017, le congrès du JBM conjointement avec l'ABA-YLD dans une formule favorisant les échanges entre les participants.

**Proposition 5** : Renouveler la formule des concours oratoires locaux pour stimuler la participation et pour mettre en valeur la culture de l'art oratoire au Québec.

**Proposition 6** : Établir une nouvelle plate-forme de communication électronique nommée Blogue du JBM.

**Proposition 7** : Regrouper le contenu de l'Extrajudiciaire, du CAP et du Blogue du CRL sur la nouvelle plate-forme de communication électronique.

**Proposition 8** : Mettre sur pied un projet pilote pour offrir le support d'étudiants en droit aux collaborateurs du Blogue du CRL, pour la recherche et la rédaction des publications.

**Proposition 9** : Évaluer l'efficacité des moyens de communication avec les membres et émettre des recommandations sur les façons de les améliorer.

**Proposition 10** : Entreprendre des démarches auprès du *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle* et du Barreau en vue de permettre aux avocats exemptés de souscription d'offrir certains services juridiques *pro bono*.

**Proposition 11** : Organiser quatre soirées inter comités afin de favoriser les échanges entre les bénévoles.

**Proposition 12** : Organiser un gala de remerciements pour les bénévoles

**Proposition 13** : Diffuser aux membres les bons coups du JBM à l'aide de capsules historiques.

**EXTRA JUNIOR LAGUERRE  
PRÉSIDENT DU JBM 2016-2017**

OSER SE RENOUVELER

Chers membres du Jeune Barreau de Montréal (« JBM »),

C'est avec enthousiasme que je sollicite votre appui à ma candidature au poste de président du JBM pour le mandat 2016-2017.

Voilà maintenant près de 8 années que mon parcours croise le vôtre dans le cadre des activités de notre association grâce à mon implication comme bénévole dans les comités Services juridiques *pro bono* et Développement international et professionnel. Celle-ci s'est poursuivie par mon travail au sein des comités Formation et Technologies de l'information. Depuis les 3 dernières années, vous m'avez fait le privilège de m'élire au Conseil d'administration du JBM, dont cette année comme Vice-Président. À ce titre, j'ai eu la chance de suivre de près son évolution.

Fort de ses 117 années d'existence, le JBM a contribué à faire progresser le milieu juridique au Québec, et cela lui a permis d'acquérir une crédibilité enviable. Nous assistons maintenant à une évolution de notre profession à un rythme sans précédent. Le JBM, dont les membres sont plus ouverts à la nouvelle réalité des affaires, occupe une place de choix pour l'influencer et pour bénéficier des retombés. Il vous revient donc à nouveau la tâche et la responsabilité de façonner une profession à votre image.

Impliquez-vous!

Bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer.

## I. LE JEUNE BARREAU, PARTENAIRE DES JEUNES PROFESSIONNELS

Les organismes du milieu juridique planifient de nombreuses activités pour les avocats<sup>1</sup>. Aussi intéressantes et pertinentes soient-elles, il est rare que celles-ci aient comme but premier de permettre aux avocats de créer des liens avec d'autres professionnels.

En mai 2004, le *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société en multidisciplinarité* (RLRQ, c. B-1, r. 9) entrainé en vigueur. Outre la permission d'exercer la profession d'avocat à l'aide de nouveaux véhicules corporatifs, le règlement innovait également en permettant aux membres du Barreau de pratiquer leur profession avec d'autres professionnels.

Par l'organisation d'activités comme le *6@8 Rewind*, le *Cocktail interprofessionnel* et, tout récemment, *Lex'StartUp*, le JBM emboîte le pas vers cette nouvelle ère de rapprochements entre les avocats et les autres professionnels. Nous avons d'ailleurs observé une augmentation de la participation des non-avocats à nos activités. Ces initiatives doivent se poursuivre et même s'accroître puisqu'elles répondent à un besoin de nos membres qui y voient l'opportunité de développer des liens avec d'autres jeunes professionnels provenant de l'extérieur de leur environnement professionnel.

**Proposition 1** : Organiser une activité d'envergure regroupant les jeunes professionnels de Montréal.

## II. LES ACTIVITÉS

### A. La formation

Le JBM offre à un prix défiant toute compétition des formations de très grande qualité à ses membres. Par exemple, une douzaine de formations, d'une durée de 1h30, sont

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé par souci d'alléger le texte.

offertes annuellement sur des sujets généraux dans plusieurs domaines d'expertises. Les membres peuvent également accumuler 7 heures de formation par année en participant à *Leg@l.IT* et 15 heures avec le *Congrès*. À cela s'ajoutent des séances de formations sur des sujets plus spécifiques comme celles du colloque *Leadership avec un grand elle* ou *Lex'StartUp*.

Depuis l'obligation imposée par le Barreau de compléter 30 heures de formation continue, le milieu juridique s'est adapté et offre maintenant une panoplie de formations générales gratuitement aux avocats. Ces formations sont données par les employeurs, les bureaux d'avocats ou des organismes œuvrant dans la sphère juridique. On constate donc que malgré les prix très avantageux des formations du JBM, nos membres peuvent suivre des formations gratuites sur des sujets généraux pour respecter leurs obligations professionnelles.

Pour maintenir l'intérêt de ses membres envers ses activités de formations, le JBM doit moderniser son offre pour augmenter leur plus-value.

**Proposition 2 :** Organiser un séminaire de perfectionnement pratique sur la représentation devant les tribunaux et sur les techniques de rédaction.

Cette année, le JBM a actualisé son colloque sur la gestion des cabinets d'avocats pour en faire le *Lex'StartUp*. Cette nouvelle formule cherchait à réunir de jeunes professionnels et gestionnaires de différents milieux ayant soif d'apprendre avec des experts aguerris du milieu des affaires. La rencontre était suivie d'un cocktail où les participants ainsi que d'autres jeunes professionnels étaient invités à socialiser. L'évènement fût couronné de succès. Les commentaires entendus, le nouveau rapport du Barreau du Québec sur la tarification<sup>2</sup> ainsi que les exemples d'entreprises de services juridiques émergentes me persuadent que le JBM doit organiser davantage d'activités

---

<sup>2</sup> La tarification horaire à l'heure de la réflexion  
<http://www.barreau.qc.ca/fr/publications/avocats/tarification/index.html>

et des formations axées sur l'entrepreneuriat, l'innovation et les nouvelles façons de pratiquer le droit.

**Proposition 3 :** Organiser quatre activités de formations axées sur l'entrepreneuriat ou les nouvelles façons de pratiquer le droit.

## **B. Congrès conjoint de 2017 du JBM et de l'American Bar Association – Young Lawyers Division (ABA-YLD)**

L'ABA-YLD est une division de l'American Bar Association qui regroupe les avocats de 36 ans et moins. Avec plus 130 000 membres et 300 groupes affiliés, dont le JBM, celui-ci est considéré comme la plus importante organisation de jeunes avocats au monde.

Au printemps 2007, le JBM accueillait à Montréal plus de 500 avocats du Canada, des États-Unis et de l'Europe à l'occasion du *Spring Conference* de l'ABA-YLD. Voilà que 10 ans plus tard, du 4 au 6 mai 2017, nous serons à nouveau les hôtes de la conférence printanière de nos collègues américains. La formule retenue par les deux organisations favorisera les échanges et le développement de contacts entre les participants.

Proposition 4 : Organiser, du 4 au 6 mai 2017, le congrès du JBM conjointement avec le ABA-YLD dans une formule favorisant les échanges entre les participants.

## **C. Développer une culture du débat oratoire**

Le JBM organise chaque printemps deux concours de plaidoirie locaux en français (*Prix de l'Orateur Francophone*) et en anglais (*English Oratory Competition*) à la Cour d'appel. Les gagnants des concours locaux ont la chance de mesurer leur savoir-faire en se frottant à leurs collègues internationaux lors du *Prix Paris-Montréal* et du *International Debate Championship* qui se déroulent en septembre à Montréal. Ils représentent également le JBM aux concours de plaidoiries organisés à l'étranger par le ABA-YLD

(anglais) et la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (français).

Malgré ces belles opportunités offertes aux gagnants des concours oratoires locaux, et le penchant des avocats à vouloir participer aux discussions et débats de société, il est très surprenant de constater que les concurrents ne se bousculent pas aux portes de la Cour d'appel pour parfaire leur talent dans l'art oratoire. Le JBM doit déployer d'importants efforts pour avoir un nombre des participants suffisant aux concours tant francophone qu'anglophone.

Plusieurs éléments peuvent expliquer ce manque d'engouement des compétiteurs. Le fait que seulement 12 % des avocats montréalais déclarent travailler en litige et en droit criminel<sup>3</sup> a sans doute un effet. On ne peut passer sous silence le décorum très formel des concours, car ils sont présidés par un juge, se déroulent à la Cour d'appel et les participants portent la toge.

Le temps est venu de revoir la formule pour la rendre plus conviviale. Cette nouvelle mouture doit inclure une période de qualification, *Les préliminaires*, pour choisir un maximum de 4 à 6 finalistes pour chaque concours locaux. Cette première étape ne doit pas avoir lieu dans une salle d'audience. Elle pourrait se dérouler dans un bar, une salle aménagée dans un bureau, ou tout autre endroit approprié qui peut permettre aux spectateurs, jurys et concurrents d'échanger d'une manière conviviale ou même de prendre un verre. De plus, les concurrents ne seraient pas contraints de porter la toge et les jurys seraient composés de gens du milieu artistique ou culturel, de juges, du président et vice-président du JBM, d'anciens gagnants ou d'avocats reconnus.

---

<sup>3</sup> Barreau-Mètre 2015, p. 28.

**Proposition 5 :** Renouveler la formule des concours oratoires locaux pour stimuler la participation et pour mettre en valeur la culture de l'art oratoire au Québec.

### III. LA COMMUNICATION

Le JBM communique avec ses membres et non-membres de différentes façons. Par exemple, *l'Extrajudiciaire* est envoyé par la poste 6 fois par année ; le comité Affaires publiques (CAP) diffuse à différents moments sur les fils de presses les prises de position du JBM ; il y a également le *Blogue du CRL* qui fait paraître des articles quotidiens de rédacteurs passionnés sur sa propre plate-forme. Outre les parutions du *Blogue du CRL*, ce contenu se retrouve aussi dans *l'AJBM Express*, le plus régulier et constant moyen de communication avec les membres, émis par courriel à chaque semaine et sur notre site Internet.

Le JBM diffuse également différentes annonces à ses membres par Facebook, LinkedIn ou Twitter pour les inviter à participer à ses activités ou formations.

Par souci de rendre le contenu accessible plus facilement pour les membres, le JBM doit regrouper les publications de *l'Extrajudiciaire*, du CAP et du *Blogue du CRL* sous une plate-forme électronique commune. Il doit aussi évaluer si les moyens utilisés sont efficaces pour communiquer avec ses membres.

D'autre part, étant au fait de la curiosité des étudiants en droit, j'estime que le JBM devrait envisager un partenariat avec les associations ou des organisations qui regroupent des étudiants en droit pour leur offrir de jumeler un étudiant avec un collaborateur du *Blogue du CRL*. Ce jumelage permettrait aux avocats d'obtenir du support dans la recherche et la rédaction de publications dédiées uniquement au *Blogue du CRL*, tout en rencontrant l'objectif du JBM de développer un sentiment d'appartenance des universitaires avec leur future association.

**Proposition 6** : Établir une nouvelle plate-forme de communication électronique nommée Blogue du JBM.

**Proposition 7** : Regrouper le contenu de l'Extrajudiciaire, du CAP et du Blogue du CRL sur la nouvelle plate-forme de communication électronique.

**Proposition 8** : Mettre sur pied un projet pilote pour offrir le support d'étudiants en droit aux collaborateurs du *Blogue du CRL*, pour la recherche et la rédaction des publications.

**Proposition 9** : Évaluer l'efficacité des moyens de communication avec les membres et émettre des recommandations sur les façons de les améliorer.

#### IV. ENCOURAGER LE TRAVAIL BÉNÉVOLE DES AVOCATS

Le JBM offre de nombreux services juridiques gratuits à la population, par exemple de la *Clinique juridique téléphonique* annuelle, où de jeunes avocats peuvent consacrer une ou deux journées de leur fin de semaine pour faire du bénévolat ou encore offrir de l'information juridique lors des séances du *Services de préparation à une audition*, qui se déroulent de 12:00 à 14:00 du lundi au vendredi. D'autres organisations comme Pro bono Québec et le Barreau de Montréal (*Consultations juridiques au Salon Visez Droit*) offrent également des services du même type gratuitement.

Étant moi-même impliqué dans le recrutement de personnes pour participer à des activités à titre de bénévole dans le milieu juridique, je constate qu'il s'avère parfois difficile de combler les demandes. Étant très sollicités, les jeunes avocats ne peuvent simplement pas être omniprésents.

En vue de stimuler la participation bénévole, il faut envisager des moyens de réduire les obstacles, comme le font d'ailleurs certaines provinces canadiennes. Prenons comme exemple les avocats du secteur public qui sont exemptés de souscrire à l'assurance responsabilité professionnelle offerte par le *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle* du Barreau du Québec. Le JBM et la communauté juridique auraient avantage à trouver un moyen pour bénéficier de l'expertise de ces professionnels. Un tel apport favoriserait une plus grande accessibilité à la justice.

**Proposition 10 :** Entreprendre des démarches auprès du *Fonds d'assurance responsabilité professionnelle* et du Barreau en vue de permettre aux avocats exemptés de souscription d'offrir certains services juridiques *pro bono*.

## V. RENFORCER LES LIENS ENTRE LES BÉNÉVOLES

Les bénévoles du JBM participent activement à sa réussite en offrant d'innombrables heures de bénévolat dans les différents comités. Leur travail est essentiel au bon fonctionnement du JBM. Par les années passées, nous avons organisé des soirées pour les bénévoles des différents comités qui ont connus un vif succès. Afin favoriser le développement des liens entre ses bénévoles, le JBM doit recommencer l'organisation de ces soirées. De plus, dans le but de favoriser l'intégration des nouveaux membres, la ou les dernières cohortes d'assermentés les plus récentes seront invitées.

Par ailleurs, le JBM met sur pied chaque année un cocktail pour les bénévoles. Celui-ci se déroule la veille de l'Assemblée générale annuelle. Cette occasion me semble tout à fait adéquate pour donner la chance au Conseil d'administration et à la Direction générale du JBM de saluer publiquement les bénévoles.

**Proposition 11 :** Organiser quatre soirées intercomités afin de favoriser les échanges entre les bénévoles.

**Proposition 12** : Organiser un gala de reconnaissances pour les bénévoles.

## VI. 375<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL

Le 17 mai 1642, Jeanne Mance et Paul Chomedey de Maisonneuve arrivent sur l'actuelle île de Montréal et fondent Ville-Marie. En 2017, Montréal célèbrera son 375<sup>e</sup> anniversaire.

Pour sa part, le JBM soufflera cette année 118 bougies, soit près du tiers de l'existence de la métropole. Au cours de son existence, notre association aura marqué la ville à sa façon. Il est important de se remémorer ces souvenirs à l'aide de capsules historiques.

**Proposition 13** : Diffuser aux membres les bons coups du JBM à l'aide de capsules historiques.

Merci pour votre attention.

Je souhaite maintenant connaître votre opinion. Je vous invite donc à me contacter en utilisant les coordonnées suivantes :

- Téléphone : (514) 419-1373
- Courriel : [extra@laguerrefiscaliste.ca](mailto:extra@laguerrefiscaliste.ca)

En terminant, je souhaite remercier ceux et celles qui m'ont fait des suggestions, des corrections ou commentaires lors de la rédaction de ce document. Celui-ci aurait été très incomplet sans votre support.



**Extra Junior Laguerre**